

Jean-Pierre Buyle

«Le barreau sera toujours debout face à la république des procureurs»

LES PHRASES CLÉS

INTERVIEW
NICOLAS KESZLI

«Je veux nouer un accord entre les barreaux belges et anglais pour dire que si Brexit il y a, la Belgique gèrera sa tradition de terre d'accueil.»

Le 1^{er} septembre prochain, l'avocat Jean-Pierre Buyle succédera à Patrick Henry à la tête d'Avocats.be, la plateforme qui regroupe l'ensemble des barreaux francophones et germanophones, soit plus de 7000 avocats. L'occasion, en pléines vacances judiciaires, de dresser un état des lieux de la Justice et d'aborder les grands défis d'Avocats.be.

«Y'a-t-il beaucoup de pain sur la planche d'Avocats.be?»

Nous sommes à un véritable tournant. Je pense que le barreau doit être plus entrepreneurial, plus présent dans la cité et s'émanciper du politique. Nous sommes à la fin d'une révolution numérique qui est essentielle. Si nous ne bougeons pas, nous allons reculer. Les barreaux n'ont peut-être pas vu cette révolution arriver. Une de mes priorités visera à ce que la profession ne soit pas ubérisée.

«Que voulez-vous dire par là?»

Il y a actuellement une série de plateformes, surtout en France, qui mettent des services concurrents à disposition des justiciables et des PME. Pour trois fois rien, vous pouvez être défendu en justice par une organisation qui se rattrapera sur le nombre de dossiers. Si nous ne faisons rien, nous allons vers une ubérisation, nous allons être exclus du marché. Nous pourrions y rester mais à des conditions extrêmement difficiles au niveau de la concurrence et de la compétition.

«Quelles initiatives devrez-vous prendre pour éviter cela?»

Nous devons être des acteurs de l'information de la Justice et prendre nos responsabilités. Nous sommes en train de participer au préfinancement de toute une série de projets, ce qui revient à dire qu'une organisation privée participe à la révolution numérique de la Justice.

«Est-ce bien votre rôle?»

Nous le voulons. En sachant que les caisses de l'État sont vides, si nous ne le faisons pas, la Justice, en Belgique, restera ce qu'elle est, une Justice papier. Nous ne pouvons pas rester à la préhistoire du numérique.

«Avez-vous d'autres projets au niveau informatique?»

Oui, il faut savoir ce qu'on fait aujourd'hui de l'intelligence artificielle et des banques de données. Si nous ne faisons rien, les grands cabinets, qui font sans doute 80% du chiffre d'affaires global, vont financer des banques de données eux-mêmes. Si l'Ordre ne bouge pas, la majorité des avocats qui sont isolés ou en petites structures vont être mis de côté. Nous tablons sur un projet de big data qui porte sur la création d'un logiciel qui permettrait de traiter toute la jurisprudence belge en sachant qu'environ un million de décisions judiciaires sont rendues chaque année en Belgique.

L'idée est de mettre ce logiciel au point avec les différentes universités et les éditeurs. Il y a déjà des discussions qui vont dans ce sens. Si le ministre est d'accord, nous sommes disposés à mettre cette banque de données à disposition des magistrats pour mieux servir le justiciable et les clients.

«On dit que la Justice est trop lente et trop chère, qu'il faut la désencombrer. Comment faire?»

L'avocature doit être plus imaginative dans les solutions qu'elle doit apporter. Je viendrais avec des propositions de produits et de services allant dans ce sens. Il faudra,



© PETER TELMANS

En septembre, Jean-Pierre Buyle présidera l'ordre des barreaux francophones et germanophones.

«En sachant que les caisses de l'État sont vides, si nous ne bougeons pas, la Justice, en Belgique, restera ce qu'elle est: une Justice papier.»

entre autres, encourager les modes alternatifs de règlement des conflits. Il faudra également prendre des initiatives avec certains secteurs, notamment les entreprises.

«Quel genre d'initiatives?»

On travaille actuellement sur les avocats détachés en entreprises, un projet qui devrait atterrir à l'automne. L'idée est de proposer aux entreprises un produit via lequel on travaillerait deux à trois jours en entreprise. Il faut savoir que celles-ci ne sont pas nécessairement équipées en juristes.

«À ce stade, les avocats n'ont pas le droit d'introduire des class actions. Comment pouvez-vous essayer de faire évoluer les choses?»

Oui, il faudrait revoir la législation qui, actuellement, n'est pas un grand succès. A ma connaissance, il n'y a que quatre actions qui sont confiées à une association de représentants des consommateurs qui, dans certains cas, est en conflit d'intérêts. Il faudrait faire en sorte que ce monopole de fait octroyé à une association soit partagé et que cette législation soit analysée à la

lumière de ce qui se fait aux Pays-Bas.

«Le Brexit influencera-t-il le travail des avocats?»

Rien de ce que je ferai ne se fera sans l'Europe. Par rapport au Brexit, alors que la presse anglaise titrait sur «Little Britain», moi je penche plutôt en faveur de «Big Belgium». Je dis à nos amis anglais: «bienvenue au barreau belge». Pour la rentrée, je veux nouer un accord entre les deux ordres belges et le barreau anglais pour leur dire que si Brexit il y a, la Belgique gardera sa tradition de terre d'accueil. S'il y a le Brexit, nos amis anglais vont être handicapés. Or, en droit européen, qui sont les meilleurs sur la place? Bruxelles et Londres. On ne va pas se passer des compétences de nos amis anglais. C'est un projet prioritaire, j'ai déjà pris des contacts avec certains Anglais.

«Que pensez-vous du travail du ministre de la Justice?»

Ce qui a manqué à la Justice jusqu'à présent, c'est une administration forte. En Belgique, nous avons un SPF Justice qui a manqué de vision. C'est une administration qui a laissé faire les ministres successifs dans une certaine inertie pour certains et par manque de compétences pour d'autres. Cette fois, nous avons un ministre fort, qui vient avec des idées qui font bouger les lignes. Il y a des choses qui ne nous plaisent pas et pour lesquelles nous avons déposé des recours, mais le débat n'est pas là.

«Récemment, un rapport remis au ministre de la Justice envisage la suppression des juges d'instruction. N'est-ce pas un danger pour la démocratie?»

Ce plan va dans le sens de la déjudiciarisation, ce qui pose un problème d'égalité des armes devant les tribunaux pour les justiciables. Cela me préoccupe. Il y a le risque de se retrouver dans une république des procureurs et là, il y a tout lieu de s'inquiéter. Le barreau sera debout face à la république des procureurs, d'autant que la loyauté des parquets est parfois prise en défaut. Quand j'emtends que le parquet a un rôle objectif, ce n'est pas mon analyse dans les matières que je connais.

«Aujourd'hui, les moins nantis peuvent compter sur l'aide juridique; les plus riches ont, dans certains cas, le choix de la transaction pénale. Quid de la classe moyenne? N'y a-t-il pas un problème d'accessibilité à la Justice?»

Pour remédier à cela, on doit se tourner vers des modes alternatifs, ce qui revient à dire que l'on force les gens à se reparler, ce qui n'est pas toujours facile. Le justiciable a peut-être une trop grande attente de la Justice aujourd'hui. Une autre solution porte sur les assurances en protection juridique. Il faut revoir le contenu des contrats pour faire en sorte que le droit familial, le droit immobilier et le droit pénal soient couverts par ces assurances.

«Ces derniers mois, on a assisté à plusieurs mouvements de protestation des magistrats. Ont-ils raison?»

Nous avons une magistrature de qualité, mais ce qui n'a pas progressé, c'est la gestion de la Justice par les acteurs de Justice. Quand je vois qu'il faut trois ans pour avoir une décision en première instance et quatre ans pour un appel, c'est insupportable. Quand je vois la manière chaotique dont les audiences ne sont pas gérées, je dis qu'il y a un problème managérial. J'ai vu les projets du ministre qui veut donner son indépendance au pouvoir judiciaire en le poussant à gérer son propre budget, mais je suis inquiet car le budget ne sera pas déterminé par les juges eux-mêmes en sachant qu'il ne sera pas soumis au contrôle d'une autorité indépendante. Je suis tracassé à propos de l'indépendance de la Justice.